

Ciel : une structure pour l'économie locale

Pour mettre en œuvre les dispositions de la loi sur l'initiative économique, une nouvelle structure, dite Ciel, s'installera prochainement dans les régions.

Réunir le plus grand nombre possible de « facilitateurs d'entreprise » au niveau régional au sein d'une structure déconcentrée unique, tel est l'objectif des Ciel (Comités d'initiative économique locale). Qui sont-ils ? Essentiellement les services de l'Etat, établissements publics consulaires, comités d'expansion ou de développement, collectivités locales, réseaux d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises, organisations professionnelles, universités, établissements d'enseignement et de formation professionnelle, grandes entreprises installées localement, organismes de crédit... Lancés le 7 octobre dernier, par Renaud Dutreil, secrétaire d'Etat aux PME, au Com-



G. DONATI/SIRCOM

Avec les comités d'initiative économique locale, les acteurs institutionnels seront associés aux efforts des entrepreneurs.

merce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation, les Ciel visent à développer des politiques économiques de proximité et à valoriser l'économie locale. Cette initiative des parlementaires consiste à assurer le service après-vente de la loi pour l'initiative économique et de rendre plus efficace la mise en œuvre des mesures du texte voté en

août dernier. Avec les Ciel, tous les acteurs institutionnels concernés seront en effet associés aux efforts des entrepreneurs dans le cadre d'une démarche territoriale commune faisant clairement apparaître la responsabilité de chacun et tenant compte des habitudes locales. Conséquence : les Ciel sont chargés de veiller à la mise en place des outils de développement conte-

nus dans la loi « Initiative économique » dans les domaines de la simplification, de la transition du statut de salarié à celui d'entrepreneur, du financement de l'initiative économique, de l'accompagnement social des projets, de la transmission et de l'ouverture sur les marchés étrangers. Chaque Ciel est libre de son organisation. Il établit un « contrat d'initiative locale » qui précise les engagements de chacun de ses membres ainsi que ses modalités de convocation et de fonctionnement. « Ces contrats, a précisé le secrétaire d'Etat, doivent rester suffisamment souples afin que les Ciel ne deviennent pas un étage supplémentaire de complexité et de coûts. »

L. A.-G.

Contact : Mission Ciel
Secrétariat d'Etat aux PME
80, rue de Lille
75007 Paris
Tél. : 01 43 19 22 13
Fax : 01 43 19 23 97
Internet : www.pme.gouv.fr

MODERNISATION

La feuille de route de La Poste

Le contrat de performances et de convergences fixe les grandes orientations que La Poste doit mettre en œuvre d'ici à l'horizon 2007.

Doter la France d'un opérateur postal européen de référence, c'est à cette tâche ambitieuse que s'attèle le « contrat de performances et de convergences » signé, le 20 octobre dernier, entre le gouvernement et La Poste. Le document sera prochainement soumis à consultation, après avis de la

CSSPPT (Commission supérieure du service public des Postes et Télécommunications). Il matérialise les engagements pris par l'entreprise publique d'une part et l'Etat d'autre part pour accompagner toutes les mutations qui se profilent à La Poste au cours de la période 2003-2007. Le texte fixe notamment les étapes permettant au groupe dirigé par Jean-Paul Bailly de poursuivre la mise en place de la stratégie de modernisation de ses métiers et de son réseau, présentée en décembre 2002. Son objectif est de faire face à la montée en puissance de ses concurrents

européens. Ce plan s'articule autour de trois idées forces. Tout d'abord, concernant les colis, le gouvernement a décidé d'appuyer la stratégie européenne de La Poste de fournir à tous ses clients une offre globale par une optimisation de ses partenariats à l'étranger. S'agissant des services financiers ensuite, le gouvernement a choisi l'extension de la gamme de produits proposée par La Poste au crédit immobilier sans épargne préalable. Un établissement de crédit, regroupant l'ensemble des activités financières, sera créé à cet effet. Enfin, le gouvernement

a décidé de rendre le service postal plus accessible au public en demandant à La Poste de renouveler les formes de sa présence sur le territoire, en pleine concertation avec les élus. Selon La Poste, la mise en place de ce contrat de performances et de convergences devrait permettre à l'opérateur public d'atteindre, en 2007, une qualité de service élevée (85 % de J+1 pour la lettre, contre 76 % aujourd'hui) et une rentabilité la rapprochant du niveau de compétitivité des meilleurs opérateurs européens.

L. A.-G.